

Service de psychologie du travail



Centre de Gestion

De la fonction publique territoriale de l'Indre

21 rue Bourdillon 36000 Châteauroux

Tél : 02.54.34.18.20

- Rôle du psychologue du travail -

Le psychologue du travail est spécialisé dans l'analyse des activités professionnelles, des conditions à leurs réalisations, ainsi que l'analyse de l'individu dans son environnement de travail et de l'interaction entre les deux.

Ses interventions ne sont pas à visée thérapeutique comme pourraient l'être celles d'un psychologue clinicien. Elles s'inscrivent dans une démarche de qualité de vie au travail, dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de travail.

Le psychologue du travail est soumis à un code de déontologie. Pour toute démarche, il est tenu de respecter les principes suivants:

- Le secret professionnel, notamment par la garantie de la confidentialité des données recueillies
- Le respect des droits fondamentaux des personnes, leur dignité, leur liberté et leur protection
- La responsabilité du psychologue dans ses choix d'intervention et dans ses décisions
- La neutralité : le psychologue ne prend jamais partie et établit des faits en toute impartialité

- Les missions et objectifs -

Conseils et accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Les objectifs :

- Accompagner les collectivités et les établissements publics à devenir acteurs dans la prévention des RPS, à les appréhender et à apporter des pistes d'amélioration.
- Supprimer ou diminuer au maximum les facteurs de risques pouvant engendrer des conséquences néfastes sur la santé des agents.
- Contribuer à la promotion de la prévention en apportant des bases méthodologiques, des outils et de l'information dans ce domaine.
- Répondre à l'obligation de diagnostic et d'évaluation des RPS suite à l'accord-cadre de 2013.

La mission :

- Présentation de la démarche, des enjeux et de l'outil d'évaluation des RPS
- Accompagnement pour la mise en œuvre du projet au sein de la collectivité
- Aide à la rédaction de l'évaluation et du plan d'action.

Le Fonds National de Prévention (FNP) peut accompagner votre démarche

| Nombre d'agents | 1 - 49 | 50 - 99 | 100 - 349 |
|-----------------|----------|----------|-----------|
| Plafond | 10 000 € | 17 500 € | 25 000 € |



Accompagnement collectif ou individuel

Les objectifs :

- Rétablir la communication entre des parties en conflit et, de ce fait, améliorer l'ambiance de travail.
- Faciliter l'expression de chaque agent dans son ressenti au travail.
- Restaurer un climat favorable à la réalisation du travail
- Faire le point sur ses compétences professionnelles, aptitudes et dégager des pistes d'évolution (formation, nouveau poste, etc...).
- Faciliter la réinsertion de l'agent en reprise de poste.

La mission :

- Bilan professionnel : pour les agents en reclassement ou qui voudraient changer d'activité.
- Suivi d'un agent ou d'un collectif en souffrance au travail
- Aide à la réinsertion d'un agent en reprise d'activité (accompagnement du collectif de travail et de l'agent)
- Gestion de conflit

Conseil en organisation du travail, accompagnement au changement

Les objectifs :

- Anticiper les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.
- Anticiper les conséquences des changements organisationnels, définir des axes d'amélioration et déterminer leur déploiement.
- Définir les problématiques liées à l'organisation de la structure.
- Augmenter l'efficacité de la collectivité.

La mission :

- Etat des lieux de l'organisation actuelle et proposition d'axe d'amélioration
- Accompagnement au changement organisationnel

- Méthode d'intervention et Conventonnement -

Pour chaque demande d'intervention, un rendez-vous préalable est nécessaire pour appréhender la demande et présenter la méthode. Un devis et une convention seront établis sur cette base.

La réalisation des missions ci-dessus, implique une méthodologie pouvant comprendre : recherche et analyse documentaire, des observations de poste/ de l'individu dans son activité, des entretiens individuels ou collectifs, des groupe de travail, passation de questionnaires, la rédaction de compte-rendu. La participation des intéressés doit être volontaire.

Le tarif est de 70 euros par heure. La rédaction de synthèse/bilans, le trajet et les repas sont compris dans ce tarif.

- Contact -

Pour faire une demande d'intervention, vous pouvez contactez Mme Elyne GILLES, psychologue du travail par :

Mail : e.gilles@cdg36.fr ou

Tel direct 02.54.34.11.82 ; Tel : 02.54.34.18.20

Les interventions sont adaptées à chaque collectivité.

